

DELCHIER Eugène

Etat civil :

Né le 30 juillet 1925 à Grandelles (Cantal).

Famille :

Marié le 31 août 1946 à Andrée Cagna (née le 3 août 1924 à Saignes, Cantal. Fille de Jean Charles Cagna, peintre et de ?), sans profession¹ cessation d'activité depuis février 1947², deux enfants (à la date de 1954).³ Trois enfants : Jean-Charles (né le 27 mai 1948), Catherine (née le 10 février 1951, Dominique (né(e?) le 25 avril 1955).⁴ Fils de Albert, Louis, Antoine Delchier, cultivateur (né à Alex de Saint Victor, Cantal. Décédé.) et de Jeanne Garrouste, ménagère (née à Grandelles) (veuve, remariée à Germain Vignal, Cultivateur).^{5,6} Quatre frères et soeurs.⁷

Position :

Inspecteur Général. Retraité depuis le 31 juillet 1990 (arrêté n°3246 du 14 juin 1990).⁸

Formation :

Certificat d'études primaires. Elève au Cour complémentaire de la rue La Coste à Aurillac (de 12 à 16 ans⁹). Brevet élémentaire pour l'enseignement primaire (7 juillet 1941, diplôme obtenu le 15 décembre¹⁰).¹¹ Admis au Lycée Emile Duclaux à Aurillac. ¹² Baccalauréat (1ère partie) Mathématiques¹³, juin 1944.¹⁴, mention Très bien. ¹⁵ Baccalauréat (2è partie) de l'enseignement secondaire le 6 juillet 1945, mention Bien (Université de . Se destinait d'abord à l'enseignement primaire.¹⁶ Concours de Contrôleur-rédacteur des 10-11-12 mai 1948.¹⁷

¹Notice individuelle conjoint, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

²Fiche de situation de famille d'Eugène Delchier, 4 mai 1951. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

³ A.N., archives E.N.S.P.T.T. 950497 carton 5, classement concours promotion 1951-1954.

⁴Feuille de carrière, Dossier personnel, Chemise B (avancement d'échelon, notations diverses), A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁵ Extrait du registre d'Etat-civil, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁶Feuille signalétique de Eugène Delchier, s.d. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁷Fiche de renseignement de demande d'emploi de Contrôleur stagiaire, s.d. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁸ Copie de l'arrêté signé par le Directeur des affaires communes, B. Rautureau, 14 juin 1990. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁹Feuille signalétique de Eugène Delchier, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

¹⁰Diplôme de brevet de capacité pour l'enseignement primaire, 15 décembre 1941, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

¹¹ Feuillet de demande d'emploi de Contrôleur stagiaire, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

¹²Rapport du maire de Grandelles au cabinet du préfet du Cantal, 15 août 1945, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

¹³ A.N., archives E.N.S.P.T.T. 950497 carton 5, classement concours promotion 1951-1954.

¹⁴ Lettre de candidature au concours de Contrôleur stagiaire, s.d., Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

¹⁵Rapport du maire de Grandelles au cabinet du préfet du Cantal, 15 août 1945, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

¹⁶Rapport du maire de Grandelles au cabinet du préfet du Cantal, 15 août 1945, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

¹⁷ Fiche de proposition pour l'emploi d'inspecteur adjoint, 23 août 1948, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

Entre au cours pratique P.T.T. de Montpellier direction régionale des P.T.T. (session du 26 septembre 1945 au 23 mars 1946), major promotion/14.¹⁸ Suit le cours de Contrôleurs stagiaires de Montpellier, direction régionale P.T.T. du 11 février 1946 au 23 mars 1946.¹⁹ E.N.S.P.T.T. 1951-1954. 2è/21 concours entrée.²⁰ 2è/21 sortie E.N.A., 1er/21 sortie E.N.S.P.T.T., 1er/21 sortie général.²¹ Stage de formation à l'Audit du 25 au 27 mars 1985.²²

Service militaire :

Néant.²³ Classe de recrutement 1945 (classe de mobilisation 1941), non appelé, considéré comme ayant satisfait à ses obligations militaires^{24/25/26}

Carrière :

-1945 :

5 avril 1945 : Concours d'Inspecteur stagiaire des P.T.T. des 5, 6, 7 avril 1945.²⁷

26 avril 1945 : Nommé le 26 septembre 1945 Contrôleur stagiaire à Montpellier cours²⁸

26 septembre 1945 : Entré dans l'administration des P.T.T. en 1945 (le 26 septembre 1945)²⁹.

-1946 :

26 mars 1946 : contrôleur-stagiaire des P.T.T. à Strasbourg Gare.³⁰

26 septembre 1946 Contrôleur titulaire à Strasbourg-Gare.³¹

-1948 :

1er janvier 1948 : Inspecteur Rédacteur à Bourges le 1er janvier 1948 (Décision 49.706 du 27 mai 1949 et 4 avril 1949).³²

12 mai 1948 : Concours de contrôleur Rédacteur des 10, 11, 12 mai 1948.³³

16 novembre 1948 : Contrôleur-rédacteur à Bourges (arrêté du 20 octobre 1948 titularisé dans le grade correspondant à compter du 16 novembre 1948).³⁴

¹⁸Direction régionale des P.T.T., Cours pratique de Montpellier, notice de Eugène Delchier. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

¹⁹ Cours de contrôleurs stagiaires à Montpellier, notice de Eugène Delchier, 23 mars 1946, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

²⁰ A.N., archives E.N.S.P.T.T. 950497 carton 5, classement concours promotion 1951-1954.

²¹ A.N. C.A.C., archives E.N.S.P.T.T. 950497/65, carton 65, dossier Classement général final E.N.S.P.T.T. promotion 1940-1970.

²²Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

²³ A.N., archives E.N.S.P.T.T. 950497 carton 5, classement concours promotion 1951-1954.

²⁴ Certificat d'aptitude physique, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

²⁵Déclaration concernant le service militaire, 15 novembre 1946, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

²⁶Direction des services d'Enseignement des P.T.T., Fiche de renseignements militaires, 2 octobre 1951, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

²⁷Bordereau du concours. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

²⁸Fiche de proposition, Département Bas-Rhin, Bureau de Strasbourg, 20 septembre 1948. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

²⁹ Jacques Lemercier (dir.), Annuaire général des cadres Supérieurs du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, Paris, Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T.-Force Ouvrière, 1988.

³⁰ Fiche feuille de personnel de E. Delchier, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

³¹ Fiche feuille de personnel de E. Delchier, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

³² Fiche feuille de personnel de E. Delchier, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

³³Bordereau du concours. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

-1951 :

1er octobre : entre à l'E.N.S.P.T.T. (arrêté du 1er septembre 1951).³⁵

-1954 :

Administrateur de 3^e classe à compter du 1er octobre 1954 (arrêté du 2 novembre 1954)³⁶, nommé à la Direction des Bâtiments et des Transports à partir du 1er octobre.³⁷
Administrateur de 3^e classe en 1954 à la direction des bâtiments et des transports (arrêté du 2 novembre 1954 titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er octobre 1954).³⁸

-1955 :

Administrateur de 2^e classe à compter du 1er janvier 1955 (arrêté du 7 novembre 1955).³⁹

-1962 :

Janvier 1962 : Administrateur de 1^{ère} classe.⁴⁰

Mai 1962 : Le Sénateur Pellenc transmet un rapport confidentiel à la Commission des Finances du Sénat sur les problèmes administratifs et le fonctionnement de la Commission des Marchés des P.T.T. .⁴¹

Septembre 1962 : Une commission d'enquête commence de fonctionner, présidée par M. Chochoy, sénateur S.F.I.O. du Pas-de-Calais, infirme un certain nombre de conclusions du rapport Pellenc mais certaines anomalies sont constatées (prix d'une ligne téléphonique jusqu'à 5 fois plus cher que dans certains pays européens; malversations autour du prix du matériel et des installations téléphoniques...)⁴²

-1963 :

Administrateur de 1^{ère} classe en 1963 (arrêté du 12 octobre 1963, titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1962).⁴³

10 janvier 1963 : En 1963 (arrêté n°41 du 7 janvier 1963 *J.O.* du 10 janvier 1963⁴⁴) il est nommé aux fonctions de chargé de mission au cabinet de Jacques Marette ministre des P.T.T.

³⁴Notification de nomination, 22 octobre 1948. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

³⁵Notification de l'arrêté du 1er septembre 1951, 15 septembre 1951. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

³⁶ Notification dactylographiée de nomination au grade, 16 novembre 1954, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

³⁷ Note dactylographiée en trois exemplaires à E. Delchier, 29 septembre 1954, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

³⁸Notification de nomination au grade d'emploi d'administrateur de 3^e classe, 16 novembre 1954. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

³⁹Notification de nomination , 31 octobre 1963 et note dactylographiée à E. Delchier, 26 décembre 1955, signé Douarce, dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁴⁰ Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Force Ouvrière, Annuaire général. Cadres administratifs et techniques. Chefs d'Etablissements des classes supérieures du ministère des Postes et Télécommunications, Paris, F.O.-P.T.T., 1967, p. 20. BHPT : PC 00463.

⁴¹ Les Echos, 5 novembre 1962, revue de presse de la Documentation Française, A.N., C.A.C., 820745/15, boîte 29.

⁴² Les Echos, 5 novembre 1962, revue de presse de la Documentation Française, A.N., C.A.C., 820745/15, boîte 29.

⁴³Notification de nomination , 31 octobre 1963. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁴⁴ Bulletin Officiel des P.T.T., 1963, " Blanc ", doc 1003, cab 2, p. n°3z.

avant d'être détaché en mars 1964 (début du détachement 16 mars 1964⁴⁵) au secrétariat général (mis à disposition du secrétaire général Cotten⁴⁶) du C.N.E.T. (chargé des fonctions de Secrétaire général du C.N.E.T.⁴⁷) en qualité de responsable du service central du contrôle des prix des marchés (Direction d'attache : Direction Générale des Télécommunications⁴⁸). Nommé chargé de mission au cabinet du ministre des Postes et Télécommunications (arrêté du 7 janvier 1963 prenant effet le 7 janvier 1963, publié au *J.O.* le 10 janvier 1963).⁴⁹

-1964 :

22 mars 1964 : Fin de ses fonction de chargé de mission au cabinet du ministre des Postes et Télécommunications (arrêté n°714 du 14 mars 1964, *J.O.* du 22 mars 1964).⁵⁰

Sur instruction du Secrétaire général Y. Cabanne, est mis à disposition de M. Cotten (Cotten est Inspecteur général, chargé des fonctions de Secrétaire général du Centre National d'Etudes des Télécommunications (C.N.E.T.)) à compter du 16 mars 1964.⁵¹

Muté pour ordre au bureau du Cabinet à compter du 16 mars 1964 (arrêté du 20 mars 1964)⁵².
“ Désigné dès 1964 pour organiser le service de contrôle des prix des marchés de l'administration des P.T.T. qui s'est révélé depuis sa création d'une grande efficacité tant en ce qui concerne les enquêtes que les négociations menées avec les constructeurs. Dans le même temps et en raison de sa compétence affirmée et unanimement appréciée au sein de la Commission centrale des marchés de l'Etat, M. Delchier a été nommé “ fonctionnaire coordinateur ” auprès des plus importantes sociétés de Télécommunications”⁵³

-1965 :

3-7 mai 1965 : Fait partie de la mission d'étude organisée par le C.N.E.T.-Service Central du Contrôle des Prix, sur l'organisation du contrôle des prix de revient des Marchés par l'administration des Postes et Télécommunications de la République Fédérale d'Allemagne (Bundespost). La mission conclue : Que la réglementation des marchés allemands est orientée vers la mise en concurrence des fournisseurs avec des dispositions appliquées qui ressemblent aux méthodes françaises tout en étant plus rigoureuses en ce qui concerne les modalités de révision du prix initial des contrats; La responsabilité des marchés est confiée à un service extérieur au ministère des P.T.T. celui-ci définissant le choix et les grandes orientations en matière d'équipement; Limitation de mise en concurrence des fournisseurs par la domination du groupe Siemens en dépit de la lutte contre les ententes; Lorsque la concurrence ne joue

⁴⁵ A.N., F90 21139, dossier 6 “ gestion des administrateurs en fonction à l'extérieur par leur direction de rattachement ”, Administrateurs exerçant leurs fonctions hors des services centraux à la date du 16 février 1969.

⁴⁶Note d'information de la Direction du personnel, 17 mars 1964. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁴⁷ A.N., F90 21139, dossier 6 “ gestion des administrateurs en fonction à l'extérieur par leur direction de rattachement ”, Administrateurs exerçant leurs fonctions hors des services centraux à la date du 16 février 1969.

⁴⁸ A.N., F90 21139, dossier 6 “ gestion des administrateurs en fonction à l'extérieur par leur direction de rattachement ”, Administrateurs exerçant leurs fonctions hors des services centraux à la date du 16 février 1969.

⁴⁹Extrait dactylographié du *J.O.* n°8 du 10 janvier 1963, p. 363. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁵⁰ Bulletin Officiel des P.T.T., 1964, t. 1, “ Blanc ”, 1019 Cab 6, p. 69z.

⁵¹Lettre dactylographiée du directeur du personnel, signé Begoud, 17 mars 1964, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

⁵²Lettre dactylographiée du directeur de cabinet, à E. Delchier, 13 avril 1964, et ampliation de l'arrêté n°23A du 20 mars 1963, s.d., dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

⁵³ Note dactylographiée anonyme sur Eugène Delchier, 27 décembre 1989, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

pas, la réglementation générale accorde à l'administration le droit de contrôler le prix de revient de matériels à partir de la comptabilité des entreprises fournisseurs, etc.⁵⁴

3-6 août 1965 : Fait partie de la mission d'étude sur l'organisation du contrôle des prix de revient des marchés par l'Administration des Postes et Télécommunications de Grande-Bretagne (General Post Office G.P.O.) Voyage organisé par le C.N.E.T. et le Service Central du Contrôle des Prix (Ministère de l'Economie et des Finances). Ce rapport conclu à une réglementation plus souple dans la passation des marchés avec le plus souvent une simple mise en concurrence entre les entreprises; La passation et le contrôle du prix des marchés dépend d'une direction spécialisée du ministère; Jeu de la concurrence limité par le petit nombre des fournisseurs compétents pour les marchés spécifiques; Le "Département des Contrats" dispose d'un service de Prix de revient depuis longtemps; Contrôle du prix de revient dans le but de la détermination des prix de certains marchés et de la révision de prix admises au cours du contrat; Unification presque réalisée des comptabilités des différentes entreprises; Notion de bénéfice des entreprises conçue de manière restrictive : rémunération du capital investit essentiellement; Procédure des "Accords de livraisons groupés" ou "Bulk Supply agreements" qui permettent de procéder à des commandes groupées en grandes séries et d'obtenir des avantages sur le plan du prix de revient (abaissement des coûts de production).⁵⁵

-1966 :

Administrateur hors classe en 1966, il est chargé en juillet 1968 de l'intérim puis des fonctions de Secrétaire général du C.N.E.T. et est promu inspecteur général le 16 septembre 1972. Bénéficie en juillet 1971 des indemnités maxima offertes par l'Administration centrale : 11 300 F. de prime de rendement (soit la prime d'un sous-directeur) 2133 F. d'heures supplémentaires (soit le taux majoré Finances).⁵⁶

-1968 :

1er février 1968 : Chargé de l'intérim des fonctions de Secrétaire général du C.N.E.T. par décision n°1349 du 13 février 1968 en remplacement de M. Cotten (décision qui prend effet à compter du 1er février 1968).⁵⁷ Administrateur hors classe au bureau du Cabinet (C.N.E.T.) chargé de l'intérim des fonctions de Secrétaire général du Centre National d'études des télécommunications (créé le 16 mars 1964) nommé le 13 février 1968 (Décision cab. n°1349 prend effet à compter du 1er février 1968).⁵⁸ Administrateur hors classe des Postes et Télécommunications (arrêté interministériel du 12 janvier 1968, administrateur hors classe 4^e échelon à compter du 27 décembre 1966 (effet pécuniaire au 27 décembre 1966, ancienneté à l'échelon au 1er octobre 1966).⁵⁹

⁵⁴ C.N.E.T.-service central du Contrôle des Prix, Rapport de la mission d'étude sur l'organisation et le contrôle des prix de revient des marchés par l'administration des Postes et Télécommunications de la République Fédérale d'Allemagne, Mai 1965, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 10D 000 2374.

⁵⁵ Centre National d'Etude des Télécommunications / Service Central du Contrôle des Prix, Rapport de la mission d'étude sur l'organisation du contrôle des prix de revient des marchés par l'Administration des Postes et Télécommunications de Grande-Bretagne (General Post Office), s.e., rapport ronéoté, 36 p., Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 10 D 0002374.

⁵⁶ A.N., F90 21148, dossier 4 Lettres et notes, note de H. Capelle sur le problème du logement, 2 juillet 1971.

⁵⁷ Notification de la décision, 13 février 1968 et Note de M. Begoud au ministre des P.T.T., 7 février 1968. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁵⁸ Bulletin Officiel des P.T.T., 1968, "Blanc", p. 9z.

⁵⁹ Notification de l'arrêté du 12 janvier 1968, s.d. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

1er avril 1968 : Chargé des fonctions de secrétaire général du C.N.E.T. le 1er avril 1968 (décision n°2714 du 25 mars 1968, prise d'effet le 1er avril 1968).⁶⁰

1er juin 1968 : Muté à la Direction Générale des Télécommunications à compter du 1er juin 1968 (arrêté du 24 mai 1968), continue à exercer ses fonctions au C.N.E.T.⁶¹ Chargé des fonctions de secrétaire général du C.N.E.T. par décision du 25 mars 1968, mesure prenant effet à compter du 1er avril 1968.⁶² “ Dans le cadre de ses fonctions de secrétaire général du Centre national d'études des Télécommunications, poste auquel il a été appelé en 1968, M. Delchier a assumé la Direction des services administratifs de ce centre. ”⁶³

18 juillet 1968 : Participe en tant que Secrétaire général du C.N.E.T. à la réunion qui se déroule au C.N.E.T. du groupe d'étude et d'orientation des marchés publics-Télécommunications (Ministère de l'Economie et des Finances). Lors de cette réunion est étudiée la passation de marchés séparés pour les études dirigées incluses dans les marchés de fabrication répétée : Distinguer la part des études comprises dans les marchés de fabrication répétée et à l'intérieur de cette part : -les études libres, -l'accompagnement des laboratoires, - Les études dirigées. Ces derniers devront faire l'objet de marchés séparés. Trois domaines sont à distinguer : -celui des câbles interurbains pour lesquels l'étude entreprise par le Service de contrôle des prix (M. Delchier) est achevée, -celui des équipements de transmission pour lesquels l'étude entreprise par le Service de Contrôle des prix est très avancée et permet un approximation globale du problème, celui de la commutation pour lequel l'étude entreprise par le Service du Contrôle des prix n'est pas encore très avancée.⁶⁴

23 juillet 1968 : Participe à la réunion qui se déroule au C.N.E.T. du groupe d'étude et d'orientation des marchés publics-Télécommunications (Ministère de l'Economie et des Finances) en tant que secrétaire général du C.N.E.T.. Cette réunion porte sur la Passation de marchés séparés pour les études dirigées incluses dans les marchés de fabrication répétée : partage budgétaire, objet des marchés, rédaction des marchés (isoler dans la ligne budgétaire du C.N.E.T. les crédits correspondants aux marchés d'études d'organisation et ceux de développement matériel, envisager alors une autonomie comptable du C.N.E.T., proposer pour les montants réservés aux études d'organisation des obligations de résultats,).⁶⁵

24 septembre 1968 : Participe à la réunion du Groupe d'étude et d'orientation des Marchés Publics (Ministère de l'Economie et des Finances, Commission centrale des Marchés), représente à ce titre le ministère des Postes et Télécommunications-C.N.E.T. Sur la question du prix des câbles de télécommunications, estime qu'il est inutile d'essayer de les retoucher avant deux ou trois ans puisque des accords de prix et de rabais avec les fournisseurs ont été passés en mars 1968, ce à quoi le vice-président du groupe répond qu'il est nécessaire de procéder à une enquête sur les prix des câbles.⁶⁶

⁶⁰Notification de la décision, 25 mars 1968. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁶¹Notification de la mutation, 14 juin 1968, signé Rigaud. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁶²Notification de la décision, 1er avril 1968, signé Begoud. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁶³Note dactylographiée anonyme sur Eugène Delchier, 27 décembre 1989, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

⁶⁴Compte rendu de la réunion du groupe le 18 juillet 1968 au C.N.E.T., S.A.E.F. B55561.

⁶⁵Compte rendu de la réunion du groupe tenue le 23 juillet 1968 au C.N.E.T., S.A.E.F. B55561.

⁶⁶Ministère de l'Economie et des Finances, Commission centrale des Marchés, Groupe d'étude et d'orientation des marchés publics, Compte rendu de la 2è réunion du 24 septembre 1968, octobre 1968, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) B55561.

-1970 :

28 septembre 1970 : Désigné fonctionnaire coordonnateur des entreprises titulaires de marchés publics suivantes : Compagnie Industrielle des Télécommunications (C.I.T.), Société Les Câbles de Lyon-Alsacienne (C.L.A.), Société française des Téléphones Ericsson (S.T.E.), (arrêté du 28 septembre 1970).⁶⁷

-1972 :

17 juillet 1972 : Nommé Inspecteur général par arrêté du 17 juillet 1972 titularisé à compter du 16 septembre 1972, maintenu dans ses fonctions de secrétaire général du C.N.E.T.⁶⁸

-1974 à 1976 :

Octobre 1974 : Cumule ses fonctions de secrétaire général du C.N.E.T. avec celle de directeur adjoint auprès de la Direction des Affaires industrielles et internationales (D.A.I.I.).⁶⁹

4 octobre 1974 : Dans une lettre adressée aux parlementaires, l'Association des ingénieurs des Postes et Télécommunications demande " la création d'un budget annexe des télécommunications, l'amélioration des carrières pour les cent dix mille fonctionnaires de cette branche et le rattachement de son budget et de son personnel à une direction unique des télécommunications pleinement responsable devant son ministre. " ⁷⁰

16 octobre 1974 : Le Conseil des ministres saisi par le Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications (Pierre Lelong) d'un projet de réforme de la Direction Générale des Télécommunications. Le C.N.E.T. dont " les activités seront redistribuées ", se consacrera désormais uniquement aux activités de recherche. Son service de contrôle des prix sera rattaché à une nouvelle direction des affaires industrielles. Une direction de la production deviendra responsable de la part ingénierie du CNET, ainsi que les différentes directions régionales des télécommunications. En outre, le conseil des ministres entérine la nomination des personnalités suivantes : G. Théry remplacerait L.-J. Libois à la tête de la direction générale des Télécommunications. A la tête de la direction de la production est désigné J. Dondoux. A la tête de la direction des affaires industrielles est nommé J.-P. Souviron. La direction du CNET est confiée Emile Julier qui sera en outre responsable du service des programmes et des affaires financières. La direction des affaires commerciales et internationales est confiée à M. Charles Cotten.⁷¹

-1976 :

9 juin 1976 : Nommé à compter du 9 juin 1976 à l'emploi de Directeur des Affaires commerciales à la Direction Générale des Télécommunications du Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications (ampliation du décret du 9 juin 1976, *J.O.* du 10 juin 1976).⁷²

⁶⁷ Photocopie partielle de la parution de l'arrêté au *J.O.*, s.d., dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

⁶⁸ Notification dactylographiée de l'arrêté, 20 juillet 1972, signé Pijoulat. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁶⁹ " Eugène Delchier : il pilote le volet institutionnel de la réforme ", Messages des Postes, Télécommunications et de l'Espace, Hors série, 1990, p. 17.

⁷⁰ " Des ingénieurs demandent la création d'un budget annexe des télécommunications ", Le Monde, 10 octobre 1974, revue de presse de la Documentation Française, A.N., C.A.C., 820745/16 (F60 bis 5903), boîte " H IX 4- Télécommunications. Télégraphe 1946 à 1976 inclus. "

⁷¹ " Modification au sein de la directions générale des télécommunications ", Le Monde, 17 octobre 1974, revue de presse de la Documentation Française, A.N., C.A.C., 820745/16 (F60 bis 5903), boîte " H IX 4- Télécommunications. Télégraphe 1946 à 1976 inclus. "

⁷² Notification de nomination dactylographiée, 13 juillet 1976, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

“ Placé en 1976 à la tête de la Direction des Affaires commerciales à la Direction générale des Télécommunications. Chargée de la politique commerciale et tarifaire des télécommunications, de l’exploitation des Télécommunications avec les pays étrangers, cette Direction a reçu pour mission dans le cadre des modifications de structures intervenues la même année, de promouvoir entre autres le développement de la téléinformatique et des services nouveaux des Télécommunications. ”⁷³ “ En qualité de Président du Comité spécial de transmissions de données au sein de la Commission européenne des Postes et Télécommunications (C.E.P.T.) il a contribué fortement à la définition et à l’harmonisation des procédures de raccordement des réseaux de transmissions de données. Dans le même ordre d’idées, il a participé à la mise en place de la Société Transpac qui situe la France aux tous premiers rangs dans le domaine de la transmission de données par paquets. Son sens du dialogue l’a par ailleurs fait désigner pour présider les premiers groupes de travail “Administration-usagers des télécommunications” constitués au titre de la concertation recherchée par l’Administration avec les représentants des divers groupes socio-professionnels. ”.⁷⁴

D’octobre 1975 à juin 1976, il assure les fonctions d’adjoint au directeur des affaires industrielles à la direction générale des télécommunications puis celles de directeur des affaires commerciales à cette même direction de juin 1976 à novembre 1979. Il est ensuite détaché auprès de l’Agence Havas pour exercer les fonctions de conseiller (en télématique⁷⁵) du Président du groupe.⁷⁶ Président du conseil de surveillance de l’Office d’annonce (Oda, régisseur de la publicité dans l’annuaire téléphonique⁷⁷). Fait partie des représentants de l’Etat au conseil d’administration du groupe C.G.E.⁷⁸ A été amené à plusieurs reprises à participer aux travaux de la Cour des comptes dans les fonctions de rapporteur particulier pour le contrôle de la gestion de diverses sociétés du secteur public de la chimie.⁷⁹ Administrateur à la direction de l’équipement et des transports, puis chargé de mission au près de Jacques Marette ministre des P.T.T. Nommé en 1964 au C.N.E.T., il en organise le service central de contrôle des prix et des marchés et en devient le secrétaire général le 25 mars 1968. En 1972 il est promu inspecteur général puis en 1974 nommé adjoint au directeur des affaires industrielles.⁸⁰ Nommé Inspecteur général le 16 septembre 1972, date titularisation le 16 septembre 1972.

⁷³ Note dactylographiée anonyme sur Eugène Delchier, 27 décembre 1989, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

⁷⁴ Note dactylographiée anonyme sur Eugène Delchier, 27 décembre 1989, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

⁷⁵ Notice dactylographiée de Eugène Delchier en vue de sa promotion de Commandeur dans l’Ordre du Mérite, 27 décembre 1989. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁷⁶ L’agence Havas “ par une convention passée le 4 février 1946 entre l’administration des P.T.T. et l’agence Havas est chargée d’assumer la préparation et l’édition des annuaires des abonnés du service des téléphones de l’administration des P.T.T. ainsi que de la prospection de la publicité dans tous les supports relevant de l’administration des P.T.T. Ladite convention a été renouvelée pour 10 ans le 1er janvier 1956 par avenant en date du 29 novembre 1954 et se poursuit par tacite reconduction pour une même période de 10 ans à compter du 1er janvier 1966. ”

⁷⁷ Notice dactylographiée de Eugène Delchier en vue de sa promotion de Commandeur dans l’Ordre du Mérite, 27 décembre 1989. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁷⁸ Messages des P.T.T., n°321, novembre-décembre 1982, p. 31.

⁷⁹ Notice dactylographiée de Eugène Delchier en vue de sa promotion de Commandeur dans l’Ordre du Mérite, 27 décembre 1989. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁸⁰ Messages, n°246, juillet 1976, p. 14.

-1977 :

20 juin-1er juillet 1977 : Participe en tant que Directeur des affaires commerciales à la IX^e session ordinaire de la C.E.P.T. (en même temps que entre autres Le Saux, Joder, Bizet, Davezac) qui se déroule à Stockholm, Delchier fait partie alors du secteur “ Télécommunications ” de la délégation française.⁸¹

-1979 :

Novembre 1979 : “ Détaché auprès de l’Agence Havas à la fin de 1979 pour y exercer les fonctions de conseiller en télématique et assurer la Présidence du Conseil de Surveillance de l’Office d’Annonces (Oda), régisseur de la publicité dans l’annuaire téléphonique, M. Delchier a eu alors l’occasion de faire apprécier ses qualités professionnelles dans le cadre du fonctionnement d’une entreprise publique. Dans le même temps il est amené à plusieurs reprises à participer aux travaux de la Cour des comptes dans les fonctions de rapporteur particulier pour le contrôle de la gestion de diverses sociétés du secteur public de la chimie. ”
82

-1981 :

Novembre 1981 : -Se voit confié par Louis Mexandeau une mission qui portera sur l’examen financier du groupe France Câbles et Radio et de ses filiales.⁸³

-Reçoit une lettre de mission de Louis Mexandeau dans laquelle il réaffirme “ les grandes orientations de la politique à mener au cours de prochaines années ”. Outre le rappel des missions traditionnelles de la Poste, la lettre indique les directives à suivre dans les domaines suivants : restauration du rôle du service public de la Poste, (modernisation, qualité de service, sous-traitance), concertation avec le personnel, complémentarité de la Poste, des Télécom et de T.D.F., utilisation des moyens, politique de développement de la D.G.P., et orientations complémentaires qui résulteront des différents rapports des commissions. On retiendra notamment de ce document l’annonce de la constitution prochaine d’un groupe de travail interministériel avec pour objectif de mettre au point une charte à moyen terme, l’indication que la période 1982-1983 “ devra servir à l’élaboration d’une politique à long terme du service public des Postes dont les missions et les finalités, notamment en matière de prestations financières, seront définies par la charte de gestion à moyen terme qui sera négociée avec le Premier Ministre ”; enfin, l’invitation faite aux chefs de service d’adopter dans le domaine de la concertation avec le personnel “ une attitude active et non à se cantonner dans une situation d’attente de la définition des nouvelles instructions qui interviendront en leur temps dans le divers domaines concernés ”.⁸⁴

-1982 :

⁸¹ C.E.P.T., IX^e session ordinaire de la Conférence. Stockholm, 20 juin-1er juillet 1977. I-Assemblée plénière, C.E.P.T., 1977, p. 29, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 960441/2.

⁸² Note dactylographiée anonyme sur Eugène Delchier, 27 décembre 1989, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

⁸³ La Lettre hebdo. L’hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 2 novembre 1981, n°122, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁸⁴ La Lettre hebdo. L’hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 9 novembre 1981, n°123, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

Début 1982 : Chargé par le ministère des PTT d'une mission d'enquête sur l'organisation et le fonctionnement des filiales PTT de l'Etat.⁸⁵

29 juin 1982 : Chargé par le Directeur de la D.I.P.A.S. (P. Favier qui a " décidé en accord avec M. le Ministre et l'Association des Elèves et Anciens Elèves de l'E.N.S.P.T.T.) au sein de la D.I.P.A.S.-P.T.T. d'organiser, de développer et de suivre la présence à l'extérieur de l'administration des P.T.T., des administrateurs des P.T.T. et des autres fonctionnaires diplômés de l'E.N.S.P.T.T.⁸⁶

1er juillet 1982 : Nommé administrateur de la CGE.⁸⁷

9 novembre 1982 : Détaché auprès de l'agence Havas (Décret n°0052 du 13 janvier 1982), réintégré dans le corps des inspecteurs généraux comme Inspecteur Général à compter du 9 novembre 1982 (arrêté n°3198 du 8 novembre 1982), nommé Chef du Service de l'Inspection générale des P.T.T. (arrêté n°3198 du 8 novembre 1982) en remplacement de Robert Moulin⁸⁸ Assure les fonctions de Président du conseil de surveillance de l'Office d'annonces a participé à de nombreuses et importantes enquêtes de la cour des Comptes. Représentant de l'Etat au conseil d'administration de la Compagnie Générale d'Electricité (C.G.E.) récemment nationalisée (siège en 1983 aux côtés de Jean-Pierre Brunet (P.D.G. de la CGE et ambassadeur de France) René Loubert, Pierre Boisson, Philippe Jurgensen, Bernard Cieuta, Guy Paillotin, Claude Bock, Claude Burre Espagnou, Jean-Yves Gacon, Pierre Darnaud, Jean Paindre, Pierre Bey, Bernard Maitenaz, Alain Busnel, Jean Deflassieux, Claude Trehin, Thierry Le Roy⁸⁹).⁹⁰

-1979 :

19 novembre 1979 : Détaché auprès de l'agence Havas à compter du 19 novembre 1979 en vue d'exercer les fonctions de conseiller du président de cette Agence.⁹¹ Depuis novembre 1982 il est chef du service de l'inspection générale des P.T.T. S'est vu confié par Paul Quilès la rédaction d'un rapport sur la création de la Direction de la réglementation générale.⁹²

-1982 :

4 août 1982 : Remplacé à son poste de représentant de l'Etat (au titre des P.T.T.) au conseil d'administration de France Câbles Radio (F.C.R.) par François Henrot, directeur des Affaires Commerciales et Télématiques à la DGT.⁹³

⁸⁵ Notice succincte de E. Delchier attenante à une lettre de L. Mexandeau au ministre de l'Industrie Pierre Dreyfus datée du 10 mars 1982, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/1 (F90 bis 6963).

⁸⁶ INF Télécom et Télématique, n°1360, 15 novembre 1982, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345). Fac similé de la note du directeur de la DIPAS du 29 juin 1982, L'écho des carrières, n°12, octobre 1982 [?], archives CGT-P.T.T., carton P23.

⁸⁷ INF-TELECOM ET TELEMATIQUE, 1er juillet 1982, p. 2, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/1 (F90 bis 6963).

⁸⁸ Copie de l'arrêté, signé Louis Mexandeau, 8 novembre 1982. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁸⁹ Liste des représentants de l'Etat aux conseils des entreprises nationalisées, 15 mars 1983, archives de la D.A.T.A.R., A.N., C.A.C., 19890664/2.

⁹⁰ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 15 novembre 1982, n°171, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁹¹ Arrêté dactylographié n°0052, du 13 janvier 1982, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

⁹² Réussir Le mensuel de la réforme des P.T.T., n°1, décembre 1989.

⁹³ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1306, 4 août 1982, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

-1983 :

2 mai 1983 : assiste (en même temps que entre autres Daucet, Favier, Legouet, Zuber, L. Mexandeau) à la séance du Conseil Supérieur des P.T.T. dont l'ordre du jour unique est le projet de Budget 1984.⁹⁴

8 juillet 1983 : assiste (en même temps que entre autres Daucet, Favier, Legouet, Zuber, L. Mexandeau) à la séance du Conseil Supérieur des P.T.T. dont l'ordre du jour unique est le projet de Budget 1984.⁹⁵

-1984 :

15 mai 1984 : L. Mexandeau écrit au ministre de l'Industrie de la Recherche en la personne de L. Schweitzer directeur du cabinet pour indiquer qu'il attache du prix à ce que le " Ministère des PTT doit disposer d'une représentation plus conséquente [dans les conseils d'administration des entreprises] que celle indiquée dans votre lettre. (...) et que cette procédure soit étendue à Matra et Thomson Télécommunications ". Propose les noms suivants : au titre de représentants de l'Etat : entre autres : Delchier pour la CGE; Roulet pour CGCT Bull et Thomson-Téléphone.⁹⁶

-1986 :

10 octobre 1986 : Désigné comme membre du Conseil supérieur des Postes et Télécommunications par décret n°86-1105 du 10 octobre 1986.⁹⁷

-1987 :

30 septembre 1987 : G. Longuet confie à Eugène Delchier, chef de l'Inspection Générale du ministère des P et T, la mission d'organiser une concertation interne, avec toutes les parties intéressées, sur l'avenir de la Poste et des Télécommunications.⁹⁸

8 octobre 1987 : dans le cadre de la mission confiée par G. Longuet, demande à l'Association des Cadres Supérieurs des Télécommunications (ACST) afin de " recueillir vos observations écrites sur une série de question propres à chacun des trois thèmes retenus " : 1-Degré et forme d'autonomie; 2-Concurrence et maintien des missions de service public; III-Aménagement souhaitables en matière de gestion de personnel notamment pour associer celui-ci aux gains de productivité dont il est responsable.⁹⁹

-1988 :

Se voit confié en 1988 par Paul Quilès la rédaction d'un rapport sur la création de la Direction de la réglementation générale.¹⁰⁰

⁹⁴ Procès-verbal de la séance du Conseil supérieur des P.T.T. du 2 mai 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

⁹⁵ Procès-verbal de la séance du Conseil supérieur des P.T.T. du 8 juillet 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

⁹⁶ Lettre de L. Mexandeau à L. Schweitzer, 15 mai 1984, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/1 (F90 bis 6963).

⁹⁷ Procès verbal de la séance du 13 octobre 1986 du Conseil supérieur des Postes et Télécommunications, archives de La Poste, A.N., C.A.C., 910752/4.

⁹⁸ G. Longuet, Telecoms. La conquête de nouveaux espaces, Paris, Dunod, 1988, annexe 19, p. 196. BHPT : TC 00659.

⁹⁹ ACST, "Contribution de l'ACST aux trois thèmes soumis à réflexion par le ministre", novembre 1987, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/4.

¹⁰⁰ Réussir. Le mensuel de la réforme des PTT, n°1, décembre 1989, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/10.

-1989 :

21 novembre 1989 : -Participe à la réunion du Comité de pilotage de la réforme (avec entre autres G. Moine, Y. Cousquer, B. Rautureau, B. Lasserre, B. Bonneton, M. Roulet), (Organisation des prochaines réunion du Comité de Pilotage; Diffusion du dossier remis au cadres; Lancement de la Commission pour la réforme des classifications; Lancement du groupe de synthèse institutionnel; Associations d'experts contacts extérieurs concernant la réforme institutionnelle; Communication). E. Delchier sera chargé à chaque réunion du Comité de Pilotage de faire un point que les questions institutionnelles. Il est demandé à M. Delchier et à M. Burillon de préparer un plan de travail sous forme de diagramme PERT avec une chronologie mettant en évidence les points qui devront être soumis à arbitrage. Ces plans seront présentés à la prochaine réunion. Assure la coordination du groupe de synthèse institutionnel assisté par M. Lestrade, ingénieur général. M. Delchier prendra contact de façon bilatérale avec chacune des organisations syndicales pour leur exposer sa méthode de travail et recueillir leurs réactions.¹⁰¹

-Participe à la réunion de la Commission de l'Institutionnel (avec entre autres Delchier, Lestrade, Rautureau, Vieilledent).¹⁰²

-1990 :

A animé le groupe qui a préparé la loi du 2 juillet 1990 sur la réforme des P.T.T.¹⁰³ Premier président du comité institutionnel.¹⁰⁴ Chef de l'Inspection générale des P.T.T. chargé de présider les travaux de mise en forme textuelle de la réforme (de 1990) : le comité institutionnel. Au sein de cette commission, E. Delchier est chargé de la consultation des organisations syndicales et des usagers tandis que le cabinet de P. Quilès se charge des relations avec les parlementaires.¹⁰⁵

10 mai 1990 : le ministre des PTE Paul Quilès remercie personnellement les fonctionnaires qui ont participé à l'élaboration du texte réformant le statut des P.T.T. dont M. Delchier : " Je rends également hommage, même si tel n'est pas l'usage, à la centaine de fonctionnaires qui ont participé à l'élaboration du texte et à la réforme des classifications, en tout premier lieu à M. Moine, qui a présidé le comité de pilotage, à M. Delchier, qui s'est occupé de la partie institutionnelle, (...)." ¹⁰⁶

16 juillet 1990 : Nommé (en même temps que entre autres Rautureau, Cousquer, Perret, Roulet, et comme membres suppléants entre autres G. L'Homme) représentant de l'administration auprès du Comité Technique Paritaire Central de la Direction des Affaires Communes (D.A.C.) (arrêté n°3954 du 16 juillet 1990).¹⁰⁷

¹⁰¹ Comité de pilotage, Compte-rendu n°1, réunion du 21 novembre 1989, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/8.

¹⁰² Compte rendu succinct de la réunion de la commission de l'institutionnel, 21 novembre 1989, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/8.

¹⁰³ Fréquences Télécom, n°39, novembre 1990, p. 10.

¹⁰⁴ Jocelyne Barreau, La réforme des P.T.T. Quel avenir pour le service public ?, Paris, La Découverte, 1995, p. 160.

¹⁰⁵ Jocelyne Barreau, La réforme des P.T.T. Quel avenir pour le service public ?, Paris, La Découverte, 1995, p. 137-18.

¹⁰⁶ Assemblée Nationale, Compte rendu analytique officiel, 1ère séance du jeudi 10 mai 1990, p. 19, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

¹⁰⁷ Bulletin Officiel P.T.T., 1990, doc 1040 DAC 13, diff Z, p. 51.

31 juillet 1990 : Inspecteur général à la retraite (limite d'âge) à compter du 31 juillet 1990 (arrêté n°3246 du 14 juin 1990).¹⁰⁸

Selon M. Vial, Delchier se voyait chargé de fournir une sorte de service technique au groupe de pilotage sur la préparation de la loi.¹⁰⁹ Accepte de présider le comité institutionnel qu'à trois conditions : -accord sur la personnalisation juridique des exploitants, maintien de la qualité de fonctionnaire du personnel, -maintien des exigences de service public pour les nouvelles entités.¹¹⁰ Pour lui, la création du budget annexe des P.T.T. en 1923 est tout à fait insuffisante : il n'y a pas de changement de régime de gestion et cette administration demeure une administration dépensière alors qu'elle a les caractéristiques d'une entreprise marchande.¹¹¹ L'Etat a opéré un recul permanent depuis 1945 sur la question du changement de statut dont le retard de la France dans le domaine des télécommunications a été le symbole : plus le téléphone était considéré comme un gadget plus l'évolution des Postes et Télécommunications vers une activité commerciale était retardée.¹¹² Dans ce contexte, la Poste aurait exploité au maximum le statut administratif de 1923 en créant des filiales spécialisées comme France Câble Radio (F.C.R.) pour les activités internationales et à qui il est donné des attributions importantes au grand dam des syndicats, puis la création de Transpac en 1979 et d'E.G.T.¹¹³ France Câbles et Radio dont la quasi totalité du capital appartient en 1971 à l'Etat exerce en effet une activité à l'étranger que se situe dans le prolongement direct de celle qu'exerce l'administration des Postes et Télécommunications sur le territoire français. Celle-ci en effet ne peut installer à l'étranger des centres de télécommunications mais elle ne peut d'avantage se désintéresser du trafic international aussi bien pour des raisons financières que pour des motifs de prestige national.¹¹⁴ Les conséquences de la réforme de 1990-1991 a eu les répercussions comptables suivantes selon Delchier : cela a permis d'établir un vrai contrat de plan de La Poste avec l'Etat. Le changement de comptabilité a en effet permis d'établir le coût d'universalité du service (service public) et de dresser l'ordre des priorités sur le maintien ou l'installation de bureaux de postes par exemple en zone rurale. Le contrat de plan passé avec l'Etat devenait réel notamment dans les discussions basées sur des éléments comptables semblables à ceux des entreprises.¹¹⁵

¹⁰⁸ Copie de l'arrêté, dossier personnel, A.N., C.A.C., 970105/49.

¹⁰⁹ Jocelyne Barreau, La réforme des P.T.T. Quel avenir pour le service public ?, Paris, La Découverte, 1995, p. 142-143.

¹¹⁰ Jocelyne Barreau, La réforme des P.T.T. Quel avenir pour le service public ?, Paris, La Découverte, 1995, p. 139.

¹¹¹ Jocelyne Barreau, La réforme des P.T.T. Quel avenir pour le service public ?, Paris, La Découverte, 1995, p. 19.

¹¹² Jocelyne Barreau, La réforme des P.T.T. Quel avenir pour le service public ?, Paris, La Découverte, 1995, p. 28.

¹¹³ Jocelyne Barreau, La réforme des P.T.T. Quel avenir pour le service public ?, Paris, La Découverte, 1995, p. 30.

¹¹⁴ Commission de vérification des comptes des entreprises publiques, section des transports et communications, Rapport particulier sur les comptes et la gestion de la Compagnie française de câbles sous-marins et de radio "France Câbles et Radio" pour les exercices 1967, 1968 et 1969, s.l., s.e., mars 1971, p. 3, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 11D 24.

¹¹⁵ Jocelyne Barreau, La réforme des P.T.T. Quel avenir pour le service public ?, Paris, La Découverte, 1995, p. 242-243.

-1976 :

Nommé à compter du décret du 9 juin 1976 à l'emploi de Directeur des affaires commerciales à la Direction Générale des Télécommunications du Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications (*J.O.* du 10 juin 1976).

-1982 :

9 novembre 1982 : Nommé Chef du service de l'Inspection Générale des P.T.T. en remplacement de Robert Moulin. Cette nomination entre dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à "une maîtrise renforcée de la gestion de l'administration des P.T.T.." D'ailleurs, le rôle assigné à l'Inspection générale sera prochainement redéfini par le ministre des P.T.T..¹¹⁶

Novembre 1982 : Remplacé à son poste (en même temps que G. Théry, Fargette, et Souvirion tandis que M. Roulet conserve son poste) de représentant de l'Etat au titre du ministère des P.T.T. au conseil d'administration de la Société Française de Distribution (SFT).¹¹⁷

-1983 :

26 avril 1983 : Reçoit en tant que chef du service de l'Inspection Générale des PTT une lettre de mission du ministre des Postes et Télécommunications et de la Télédiffusion Louis Mexandeau. Pour le ministre il s'agit que les travaux de l'Inspection Générale :

- "d'une part, qu'ils contribuent réellement à une pleine maîtrise de l'activité des services par une connaissance approfondie des contraintes, écarts ou dérives qui affectent l'application des directives ministérielles et doivent toujours pouvoir être rapidement, soit corrigés, soit intégrés dans des dispositions générales, complémentaires ou nouvelles, mieux adaptées aux besoins. "

- "d'autre part qu'ils apportent face aux interlocuteurs extérieurs à notre Département, usagers et instances diverses de tutelle ou de contrôle relevant des pouvoirs publics, les garanties de bonne administration inhérentes à l'existence d'un organe de supervision indépendant des services opérationnels ".¹¹⁸

-1990 :

26 Février 1990 : Nommé membre titulaire du comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant de l'administration (arrêté n°1232 du 26 février 1990).¹¹⁹

14 juin 1990 : Nommé membre titulaire du comité central d'hygiène et de sécurité du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'espace en qualité de représentant de l'administration (en même temps que B. Rautureau, M. Roulet, Y. Cousquer, J.-C. Grynberg,

¹¹⁶ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1360, 15 novembre 1982, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹¹⁷ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1354, 3 novembre 1982, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345). La SFT a été créée en 1973 par l'ex ORTF et le ministère des P.T.T. afin d'étudier les conditions techniques et économiques des réseaux TV par câble. Ayant cessé pratiquement toute activité, sa suppression a été demandée par les différents rapports de la cour des Comptes. Mais on se demande si dans le nouveau contexte du futur projet national des réseaux câblés, cette structure ne pourrait pas servir à quelque chose. *Ibid.*

¹¹⁸ Lettre de Mission de L. Mexandeau à E. Delchier, 26 avril 1983, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/2 (F90 bis 6964).

¹¹⁹ Bulletin Officiel des P.T.T., 1990, DAC/B41, 1011 DAC 4, p. 21.

J.-C. Tabary, J. Stocki, A. Perret, A. Simoncini, B. Poisson, A. Rabotin, E. Moulin) (arrêté n°3244 du 14 juin 1990).¹²⁰

16 juillet 1990 : Nommé membre titulaire du comité technique paritaire central de la direction des affaires communes, en qualité de représentant de l'administration (arrêté n°3954 du 16 juillet 1990).¹²¹

12 octobre 1990 : Nommé membre de la Commission supérieure du service public des Postes et Télécommunications, au titre des trois personnalités qualifiées nommées pour trois ans par le ministère des PTE (il s'agit de M. Zuber, de Mme. Nicole Questiaux et de M. Eugène Delchier). La Commission comprend en tout treize membres : Six députés désignés par l'Assemblée nationale pour la durée de la législature actuelle (J.-P. Fourré PS Seine-et-Marne, président de la Commission pour trois ans; Jean Besson RPR Rhône ; Alain Bonnet PS Dordogne; Pierre Micaux UDF Aube; Gabriel Montcharmont PS Rhône ; Gérard Vignoble UDC Nord), Quatre sénateurs désignés pour trois ans par le Sénat (Jean Faure centriste Isère; Gérard Larcher RPR Yvelines; Louis Perrein Socialiste Val d'Oise; Henri Torre UREI Ardèche); Trois personnalités qualifiées nommées pour trois ans par le ministre des PTE.¹²²

-1991 :

10 décembre 1991 : Le 18 décembre 1991, la Commission Supérieure du Service Public des Postes et Télécommunications dont fait partie E. Delchier saisie par le ministre des P.T.T. adopte à l'unanimité le projet de contrat de plan entre l'Etat et La Poste. "Lors de cet examen, la commission s'est attachée à remplir le rôle que lui a assigné la loi du 2 juillet 1990 de garant de la bonne application de l'esprit et de la lettre des dispositions législatives."¹²³

-1992 :

A la date de 1992 : Membre de la Commission Supérieure du Service Public des Postes et des Télécommunications (Instituée par la loi n°90-568 du 2 juillet 1990, relative à l'organisation du service public des Postes et Télécommunications, complétée par un décret n°90-925 du 12 octobre 1990).¹²⁴

Oeuvres, articles, rapports, cours, violon d'Ingres, entretiens :

-1991 :

"Une nouvelle forme de contrôle parlementaire", Revue française de finances publiques, n°35, 1991, p. 99-105.

-1966/1967 :

¹²⁰ Bulletin Officiel des P.T.T., 1990, DAC/B41, doc 1030 DAC 10, p. 45.

¹²¹ Bulletin Officiel des P.T.T., 1990, DAC/B41, doc 1040 DAC 13, p. 51.

¹²² Poste Télécoms Espace... en direct, lettre d'information du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace destinée aux parlementaires et aux élus locaux, n°74, novembre 1990, p. 2. [Bibliothèque du Musée de La Poste].

¹²³ Bulletin Officiel des P.T.T., 1992, Cab, 1001 cab 1, diff Z, p. 1.

¹²⁴ Annuaire 1992 des Postes et Télécommunications, Paris, ICI, 1992, p. 19. La Commission Supérieure du Service Public des Postes et Télécommunications "(...) comprend 13 membres, dont 6 députés, 4 sénateurs et 3 personnalités qualifiées; elle est présidée par un parlementaire élu dans son sein. La création de cette commission relève de la volonté d'établir un nouveau mode de contrôle parlementaire; il s'agit d'un essai tout à fait original." Elle "a en effet pour but, notamment, de vérifier le respect et la mise en application de l'esprit de la loi que le Parlement a adopté le 2 juillet 1990 et donc, d'une certaine façon, la juste adéquation entre service public et compétitivité. (...)". *Ibid.*

Assure le cours de première année à l'E.N.S.P.T.T. de l'année scolaire 1966-1967 sur Les notions de comptabilité d'entreprise.¹²⁵ Assure le cours de 1ère année (1967) sur les notions de Comptes (cinq séances) du 11 septembre au 15 juin à l'E.N.S.P.T.T.¹²⁶

-1967 :

Avec Ch. H. Cotten : “ Le contrôle des prix des marchés ”, Revue des Postes et Télécommunications de France, n°5, septembre-octobre 1967, p. 5 (Les formes traditionnelles de détermination des prix des marchés; Glissement général vers les procédures de gré à gré; Les limites de la concurrence pour les services des P.T.T.; Première recherche d'un prix de revient; L'article 54 de la loi de finances pour 1963; Les conditions premières de l'efficacité; Ce qu'on peut attendre de la nouvelle forme de contrôle des prix).

-1972 :

Professeur de Comptabilité aux élèves de 1ère année de l'E.N.S.P.T.T. 4 août 1972.¹²⁷

Professeur de Comptabilité aux élèves de 3ème année de l'E.N.S.P.T.T. 4 août 1972.¹²⁸

Juillet 1972 : “ Contrôle des Prix ”, Revue française des Télécommunications, n°4, juillet 1972, p. 44-51 (Le service des télécommunications emploie le contrôle des prix pour apprécier le coût des prestations et des matériels utilisés. Le service public recourt de plus en plus aux procédures de gré à gré pour l'attribution de ses marchés et adopte le contrôle des prix comme un des principaux instruments de sa politique d'achat.)¹²⁹

-1972/1973 :

Conférencier au cours Télécommunications de l'E.N.S.P.T.T. 7 décembre 1972/ 12 mars 1973, assure le cours sur Equipements et recherches, 8 mars 1973.¹³⁰

-1973 :

Juillet 1973 : “ Concurrence et contrôle des prix ”, Echo des Recherches, n°73, juillet 1973, p. 6-13 (La concurrence qui peut conduire à un fractionnement ou à un monopole; l'apport du contrôle des prix de revient; le dilemme de l'acheteur (mise en compétition des entreprises ou négociation de gré à gré; l'alliance vouée au divorce entre commandes garanties (attribuées de gré à gré après enquête de prix) et commandes libres (attribuées selon les lois de la concurrence).¹³¹

-1986 :

Avril 1986 : En avril 1986, l'Inspection Générale (Delchier est Chef de l'Inspection Générale) écrit une “ Synthèse des observations et réflexions de l'Inspection Générale sur la situation et le devenir du cadre d'action des services des Postes et Télécommunications ” (I-Le poids des incertitudes et des ambiguïtés; 1-Des missions et objectifs à redéfinir; 2-Les ambiguïtés du statut juridique des P.T.T.; a-Le caractère industriel et commercial des activités des Postes et Télécommunications est reconnu de longue date et s'accroît de plus en plus; b-L'organisation et le fonctionnement des Postes et Télécommunications n'en restent pas moins pleinement soumis à toutes les contraintes et tutelles d'un régime administratif; c-Les dernières tentatives effectuées pour surmonter les difficultés inhérentes à cette dualité de régime de gestion se sont avérées très décevantes; 3-Des structures artificielles; a-Les

¹²⁵ A.N., C.A.C., archives E.N.S.P.T.T. 950497/22, Plans de cours 1966-1967.

¹²⁶ A.N. C.A.C. 950497, archives E.N.S.P.T.T., carton 8, promotion 1967-1970, dossier enseignement.

¹²⁷ A.N. C.A.C., archives E.N.S.P.T.T. 950497/65, carton 65, dossiers statistiques, Liste au 4 août 1972.

¹²⁸ A.N. C.A.C., archives E.N.S.P.T.T. 950497/65, carton 65, dossiers statistiques, Liste au 4 août 1972.

¹²⁹ Rubrique bibliographique de la Revue des P.T.T. de France, n°2, 1973, p. 77.

¹³⁰ Planning cours télécommunications E.N.S.P.T.T., A.N., C.A.C., archives E.N.S.P.T.T. 950497/24.

¹³¹ Rubrique bibliographique de la Revue des P.T.T. de France, n°1, 1974, p. 83. Musée de La Poste.

structures horizontales; b-Les structures verticales; II-Comment faire face aux défis de l'avenir; 1-Vers un changement de régime juridique; 2-Les blocages à surmonter; 3-Pour un effort de clarification et d'adaptation immédiat.).¹³²

-1990 :

Mars 1990 : “ Réforme institutionnelle des PTT : un cadre d'avenir “ sur mesure ” ”, France Télécom, n°72, mars 1990, p. 12-15.

-1991 :

Janvier 1991 : Rédige un article sur “ La nécessaire évolution du rôle de l'Inspection générale et développement de l'évaluation ” (L'évaluation au coeur de l'action des inspections générales ministérielles, De l'utilité de s'interroger sur les diverses finalités de l'évaluation, Des moyens appropriés aux ambitions de la pratique de l'évaluation) dans le n°8 du Bulletin de l'I.R.E.P.P., janvier 1991.¹³³

E. Delchier a participé à de nombreuses et importantes enquêtes de la cour des Comptes.¹³⁴

Décorations, distinctions honorifiques :

Commandeur de l'Ordre National du Mérite (décret du Président de la République du 18 juillet 1984 *J.O.* du 2 août 1984).¹³⁵ Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier (1951)¹³⁶ Commandeur de l'Ordre National du Mérite Chevalier de l'Ordre National du Mérite (décret du Président de la République en date du 24 juin 1964 pris sur le rapport du Premier Ministre et du Ministre des Postes et Télécommunications *J.O.* du 26 juin 1964).¹³⁷

Officier de l'Ordre National du Mérite sur proposition du ministre des Postes et Télécommunications (Hubert Germain).¹³⁸ Promu Officier de la Légion d'honneur sur la proposition du ministre des P.T.T. le 3 avril 1980 (Norbert Segard)¹³⁹ (décret du 3 avril 1980 *J.O.* du 6 avril 1980).¹⁴⁰ Chargé des fonctions de Secrétaire général du C.N.E.T. le 25 mars 1968 (Décision cabinet n°2714 du 25 mars 1968, prend effet à compter du 1er avril 1968.)¹⁴¹

Membre de la Commission supérieure du service public des Postes et Télécommunications en décembre 1991.¹⁴² Chevalier de la Légion d'Honneur le 1er janvier 1970 (décret du 26 décembre 1969, *J.O.* du 1er janvier 1970).¹⁴³

¹³² “ Synthèse des observations et réflexions de l'Inspection Générale sur la situation et le devenir du cadre d'action des services des Postes et Télécommunications ”, avril 1986, 19 p. , archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

¹³³ Bulletin de l'I.R.E.P.P., n°8, janvier 1991, p. 28.

¹³⁴ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1360, 15 novembre 1982, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹³⁵ Bulletin Officiel des P.T.T. , 1984, t. 2, “ Saumon ”, Cab., 232 cab. 7, p. 1.

¹³⁶ A.N., F90 21139, dossier 8 “ Notes relatives aux administrateurs ”, Tableau des promotions 1930 à 1959, déjà titulaires d'un grade dans l'Ordre National du Mérite.

¹³⁷ Bulletin des P.T.T., 1964, “ Blanc ”

¹³⁸ Lettre du ministre des Postes et Télécommunications Hubert Germain, Eugène Delchier, 12 juin 1973, Chemise E, Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

¹³⁹ Lettre dactylographiée de Norbert Segard à E. Delchier, 3 avril 1980. Dossier personnel, A.N., C.A.C. 970105, art. 49.

¹⁴⁰ Bulletin Officiel des P.T.T., 1980, “ Saumon ”, Cab., 159 cab 6, p. 1.

¹⁴¹ Bulletin Officiel des P.T.T., 1968, “ Blanc ”, p. 17z.

¹⁴² Bulletin Officiel des P.T.T., 1992, “ Saumon ”, p. 1.

¹⁴³ Bulletin Officiel des P.T.T., 1969, “ Saumon ”, A doc 362 Cab 14, p. 91.